



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Première Commission de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Déclaration du Canada – Débat thématique : Espace extra-atmosphérique

New York, le octobre 2025



Monsieur le Président,

L'espace extra-atmosphérique est indispensable à la société moderne. Il permet la mise en place de services essentiels qui stimulent la croissance économique et soutiennent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cependant, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, les systèmes spatiaux vitaux sont confrontés à des menaces croissantes, provenant à la fois de capacités en orbite et au sol, qui peuvent interférer avec leur fonctionnement. Alors que l'activité spatiale continue de se développer rapidement, les efforts visant à promouvoir la sécurité spatiale deviennent de plus en plus urgents.

Le Canada s'est félicité de la création du groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects. Nous avons été déçus que la première semaine de discussions de fond ait été retardée en raison de questions de procédure. Ce forum est essentiel pour que tous les États puissent échanger leurs points de vue sur la sécurité spatiale. Le Canada est également très favorable à la participation active de la société civile, et estime que les travaux du GTCNL seront renforcés par l'intégration d'une diversité de points de vue, en particulier ceux des experts techniques et de l'industrie commerciale.

Monsieur le Président,

Le GTCNL a pour mandat clair d'examiner les mesures juridiquement contraignantes et non juridiquement contraignantes visant à renforcer la sécurité spatiale. Comme le Canada l'a souligné précédemment, ces approches ne s'excluent pas mutuellement. Parvenir à un accord sur un traité est un défi, même dans des environnements stratégiques stables; en période de méfiance, cela devient exponentiellement plus difficile. Les normes peuvent servir de mesures progressives pour instaurer la confiance et jeter les bases de futurs instruments juridiquement contraignants.

C'est précisément cette voie qui a conduit au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Les normes relatives aux activités dans l'espace extra-atmosphérique ont été élaborées pour la première fois et intégrées dans des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1961, 1962 et 1963. Ces normes ont été largement acceptées et mises en pratique, ce qui a finalement conduit à leur codification dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, un traité qui reste d'actualité 58 ans plus tard.

En outre, les normes peuvent améliorer la prévisibilité et la transparence des opérations spatiales, réduisant ainsi le risque de perceptions erronées susceptibles d'entraîner une escalade ou un conflit. Ces normes peuvent prendre la forme d'engagements politiques, tels que celui de ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension



directe, que le Canada soutient en tant que mesures unilatérales significatives contribuant à la sécurité spatiale.

Monsieur le Président,

Le Canada a une longue et fière histoire en tant que puissance spatiale. Nous reconnaissons pleinement l'importance d'un espace extra-atmosphérique sécurisé, et restons déterminés à collaborer avec nos partenaires internationaux pour faire en sorte que l'espace demeure sûr, sécurisé et durable, dans l'intérêt de tous.